

20.09.2026 – 10:00 Uhr

Sondage: une majorité souhaite des règles claires pour dépasser les vélos

57% de la population est favorable à l'introduction dans la loi d'une distance minimale de 1,5 mètre pour dépasser les vélos en localité. Cette mesure recueille même une majorité parmi les automobilistes. C'est ce que révèle une enquête représentative réalisée par DemoSCOPE sur mandat de l'ATE Association transports et environnement.

En Suisse, aucune règle légale claire ne fixe la distance latérale à respecter lors du dépassement d'une personne à vélo. Une nouvelle enquête menée dans tout le pays montre que la population estime qu'il est nécessaire d'agir. 52% des personnes interrogées considèrent que la distance à laquelle les voitures dépassent les vélos dans les villes suisses constitue un problème. 57% sont donc favorables à l'introduction dans la loi d'une distance minimale de dépassement de 1,5 mètre.

Les personnes qui se déplacent régulièrement à vélo soutiennent particulièrement cette revendication (72%). Le soutien des automobilistes est également remarquable: plus de la moitié se prononcent en faveur d'une distance minimale de dépassement. «La sécurité lors des dépassements n'est pas une préoccupation qui concerne uniquement les cyclistes», explique Edward Weber, responsable de projet à l'ATE. «La règle actuelle, qui exige simplement de respecter une «distance suffisante» et de faire preuve d'égards, est beaucoup trop floue. Une distance minimale de dépassement inscrite dans la loi améliore la sécurité des personnes à vélo et donne aux automobilistes une règle simple et compréhensible.»

C'est lorsqu'elles sont dépassées sur des routes limitées à 50 km/h que les personnes à vélo se sentent particulièrement en insécurité: 57% des personnes qui se déplacent régulièrement à vélo disent s'y sentir souvent en danger lors d'un dépassement. Dans les zones limitées à 30 km/h, cette proportion atteint 49%. Les dépassements trop rapprochés représentent ainsi un danger quotidien, en particulier là où la différence de vitesse entre les voitures et les vélos est importante. L'ATE demande donc l'introduction dans la loi d'une distance minimale de dépassement de 1,5 mètre, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays européens.

Les statistiques des accidents confirment la nécessité d'agir

Les résultats de l'enquête s'inscrivent dans un contexte préoccupant en matière d'accidents. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2025, un accident de dépassement impliquant une voiture de tourisme et un vélo ou un vélo électrique s'est produit presque tous les deux jours, avec la personne au volant de la voiture identifiée comme principale responsable. Au total, 163 accidents de ce type ont été recensés. Parmi eux, 146 ont fait des victimes, soit une hausse de 23% par rapport à 2016.

L'enquête représentative en ligne a été réalisée par DemoSCOPE sur mandat de l'ATE en août 2026 auprès de 1009 personnes dans toute la Suisse. Les questions portant sur le sentiment de sécurité à vélo ont été posées à 373 personnes se déplaçant régulièrement à vélo.

Informations complémentaires:

- [Résultats du sondage sur la distance de dépassement des vélos](#) (en allemand)
- [Site web «1,5 m de distance de dépassement pour plus de sécurité»](#)

Pour tout complément d'informations:

- Edward Weber, Chargé de projets Politiques des transports de l'ATE, 079 796 52 89, edward.weber@verkehrsclub.ch
- Service médias ATE, 079 708 05 36, medias@ate.ch

L'ATE Association transports et environnement s'engage en faveur d'une politique des transports durable et une complémentarité des différents modes de transports. Forte de 85 000 membres, l'ATE est la principale association d'usagers et d'usagères des transports de Suisse engagée dans la mobilité durable.

Plus d'infos sur www.ate.ch

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61 | Case postale | 3001 Berne
Service médias 079 708 05 36 | medias@ate.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059898/100942432> abgerufen werden.